

Conditions Générales de Services LUNA

Article 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de prestations de services (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent à toutes les prestations de services de courtage matrimonial proposées par la société LUNA, Société par actions simplifiées au capital de 3.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chambéry sous le numéro 790 090 476, dont le siège social est situé lieu-dit « Le Château », Montée de Vimines – 73160 VIMINES ou par les franchisés indépendants du réseau LUNA (ci-après, le « Prestataire »), à tout client consommateur (ci-après, le « l'Adhérent »). Elles prévalent sur toutes propositions ou accords antérieurs, ainsi que sur toutes autres communications relatives aux prestations considérées. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes serait réputée ou déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur.

Article 2. Opposabilité des Conditions Générales de Vente

Ces Conditions Générales sont rendues opposables à l'Adhérent par leur reproduction en caractères apparents en annexe du contrat d'adhésion remis à l'Adhérent.

Le Prestataire pourra modifier à tout moment les Conditions Générales, étant précisé que, si elles n'ont pas fait l'objet d'une communication écrite, expresse et préalable, les Conditions en vigueur au jour de la validation de la commande de l'Adhérent par le Prestataire sont applicables par la seule référence aux Conditions générales faites sur le devis ou le bon de commande à l'adresse du site internet où elles sont accessibles, et seules celles-ci auront vocation à régir la Prestation à laquelle elles s'appliquent, jusqu'à son achèvement. Toute modification aux Conditions Générales proposée par l'Adhérent sera inopposable au Prestataire.

Les Prestations rendues par le Prestataire sont régies par les dispositions des articles 1369-1 et suivants et 1787 et suivants du Code civil, sous réserve des dispositions contractuelles particulières convenues entre les Parties.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites Conditions.

Article 3. Information de l'Adhérent

Conformément aux articles L. 111-1 et L. 111-2 du Code de la consommation, les caractéristiques essentielles et les prix des services sont communiquées ainsi que la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à exécuter le service.

Le Prestataire communique également à l'Adhérent les informations relatives à son identité, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités, celles relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et aux autres conditions contractuelles, ainsi que celles relatives à la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues au titre Ier du livre VI du Code de la consommation.

Par ailleurs, l'Adhérent reçoit sur support durable, les informations prévues aux articles L. 221-5 et suivants et L. 221-11 du Code de la consommation, préalablement et postérieurement à la conclusion de la vente et notamment au moyen des présentes Conditions Générales, à savoir :

Article L. 221-5 du Code de la consommation

« Préalablement à la conclusion d'un contrat de vente ou de fourniture de services, le professionnel communique au consommateur, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes :

- 1° *Les informations prévues aux articles L. 111-1 et L. 111-2 ;*
- 2° *Lorsque le droit de rétractation existe, les conditions, le délai et les modalités d'exercice de ce droit ainsi que le formulaire type de rétractation, dont les conditions de présentation et les mentions qu'il contient sont fixées par décret en Conseil d'Etat ;*
- 3° *Le cas échéant, le fait que le consommateur supporte les frais de renvoi du bien en cas de rétractation et, pour les contrats à distance, le coût de renvoi du bien lorsque celui-ci, en raison de sa nature, ne peut normalement être renvoyé par la poste ;*
- 4° *L'information sur l'obligation du consommateur de payer des frais lorsque celui-ci exerce son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services, de distribution d'eau, de fourniture de gaz ou d'électricité et d'abonnement à un réseau de chauffage urbain dont il a demandé expressément l'exécution avant la fin du délai de rétractation ; ces frais sont calculés selon les modalités fixées à l'article L. 221-25 ;*
- 5° *Lorsque le droit de rétractation ne peut être exercé en application de l'article L. 221-28, l'information selon laquelle le consommateur ne bénéficie pas de ce droit ou, le cas échéant, les circonstances dans lesquelles le consommateur perd son droit de rétractation ;*
- 6° *Les informations relatives aux coordonnées du professionnel, le cas échéant aux coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, à l'existence de codes de bonne conduite, le cas échéant aux cautions et garanties, aux modalités de résiliation, aux modes de règlement des litiges et aux autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'Etat.*

Dans le cas d'une vente aux enchères publiques telle que définie par le premier alinéa de l'article L. 321-3 du code de commerce, les informations relatives à l'identité et aux coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du professionnel prévues au 4° de l'article L. 111-1 peuvent être remplacées par celles du mandataire. »

Article 4. Rétractation

3.1. Contrats conclus hors établissement

Droit de rétractation

L'Adhérent dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu hors établissement, sans avoir à motiver sa décision (article L221-18 du Code de la consommation).

Ce délai de 14 jours court à compter du jour de la conclusion du contrat.

Conformément au règlement n° 1182/71/ CEE du Conseil du 3 juin 1971 portant détermination des règles applicables aux délais, aux dates et aux termes :

1° Le jour où le contrat est conclu n'est pas compté dans le délai mentionné à l'article L. 221-18 ;

2° Le délai commence à courir au début de la première heure du premier jour et prend fin à l'expiration de la dernière heure du dernier jour du délai ;

3° Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le délai de rétractation expira quatorze (14) jours après le jour de la conclusion du contrat. L'Adhérent exerce son droit de rétractation en informant le Prestataire de sa décision de se rétracter par l'envoi, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant l'expiration du délai de 14 jours à compter de la signature du contrat, du formulaire de rétractation à l'adresse postale suivante Luna, montée de Vimines, 73160 Vimines ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter à l'adresse électronique suivante votre-rencontre@luna-france.com. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation. (Article L221-21) La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation dans les conditions prévues à l'article L. 221-21 pèse sur le consommateur. (Article L221-22).

Effets de la rétractation

Lorsque le droit de rétractation est exercé, le Prestataire rembourse l'Adhérent la totalité des sommes versées sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision de l'Adhérent de se rétracter. Le Prestataire effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par l'Adhérent pour la transaction initiale, sauf accord exprès de l'Adhérent pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour l'Adhérent (article L221-24).

A ce titre, l'Adhérent déclare accepter expressément que le remboursement soit effectué dans cette hypothèse par chèque ou virement du Prestataire.

Réalisation d'une prestation avant la fin du délai de rétractation

Il est ici précisé que si l'Adhérent souhaite que l'exécution d'une prestation de services commence avant la fin du délai de rétractation mentionné ci-dessus le Prestataire recueille sa demande expresse sur papier ou sur support durable pour les contrats conclus hors établissement.(article L221-25).

L'Adhérent qui a exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au Prestataire un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat. Si le prix total est excessif, le montant approprié est calculé sur la base de la valeur marchande de ce qui a été fourni.

Aucune somme n'est due par l'Adhérent ayant exercé son droit de rétractation si sa demande expresse de commencer l'exécution de la prestation de service avant la fin du délai de rétractation n'a pas été recueillie en application du premier alinéa de l'article L. 221-25 du Code de la consommation ou si le Prestataire n'a pas respecté l'obligation d'information prévue au 4° de l'article L. 221-5, à savoir si le Prestataire n'a pas informé l'Adhérent qu'il paiera un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter si celui-ci exerce son droit de rétractation avant la fin du délai de rétractation de 14 jours.

Renonciation de l'Adhérent à son droit de rétractation

L'Adhérent est informé que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ; [...]

3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ; [...]. (article L. 221-18).

Ainsi, si l'Adhérent demande à commencer ses rencontres immédiatement et a eu accès à l'intégralité des prestations LUNA sans attendre la fin du délai de rétractation de 14 jours et s'il renonce expressément à son droit de rétractation, son droit de rétractation ne pourra être exercé.

Il ne pourra également pas exercer son droit de rétractation s'il a bénéficié de services personnalisés.

4.2. Contrats conclus en agence

Selon les dispositions de l'article L 224-91 du Code de la consommation l'Adhérent peut, dans un délai de sept (7) jours à compter de la signature du contrat, revenir sur son engagement, sans être tenu au paiement d'une indemnité.

Avant l'expiration de ce délai, il ne peut être reçu de paiement ou de dépôt sous quelque forme que ce soit.

Si le délai de 7 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article L224-92).

Article 5. Prix

Les prestations sont facturées aux tarifs en vigueur au jour de l'adhésion.

Les prix sont exprimés en euros, toutes taxes comprises incluant notamment, mais pas uniquement, tous droits de douanes, impositions, redevances ou contributions ainsi que de tous frais ou charges.

Il est ici rappelé que selon les dispositions de l'article L.221-10 du Code de la Consommation, le Prestataire ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part de l'Adhérent avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat hors établissement.

Forfaits proposés	DUREE	TARIF	Forfaits proposés	DUREE	TARIF
Formule Globale	12 mois	2550,00 €	Formule Globe Trotters	06 mois	1750,00 €
Formule Premium + coaching	12 mois	2950,00 €	Formule Globe Trotters	04 mois	1450,00 €
Formule Renouvellement	12 mois	1950,00 €	Formule Vive les Champs	06 mois	1750,00 €
Formule Nouveaux Romantiques	06 mois	1750,00 €	Formule Vive les Champs	04 mois	1450,00 €
Formule Nouveaux Romantiques	04 mois	1450,00 €	Formule Culturelle	06 mois	1750,00 €
Formule 2 roues en Duo	06 mois	1750,00 €	Formule Culturelle	04 mois	1450,00 €
Formule 2 roues en Duo	04 mois	1450,00 €	Formule Pleine Forme	06 mois	1750,00 €
Formule L'amour est dans le pré	06 mois	1750,00 €	Formule Pleine Forme	04 mois	1450,00 €
Formule L'amour est dans le pré	04 mois	1450,00 €	Formule Le Bon Temps	06 mois	1750,00 €
Formule Amour & Sacs à dos	06 mois	1750,00 €	Formule Le bon Temps	04 mois	1450,00 €
Formule Amour & Sacs à dos	04 mois	1450,00 €	Formule Age Tendre	06 mois	1750,00 €
Formule Reconstituée	06 mois	1750,00 €	Formule Age Tendre	04 mois	1450,00 €
Formule Reconstituée	04 mois	1450,00 €	Formule La Vie Continue	06 mois	1750,00 €
Formule-Moi + Toi	06 mois	1750,00 €	Formule La Vie Continue	04 mois	1450,00 €
Formule-Moi + Toi	04 mois	1450,00 €	Formule Copains d'abord	06 mois	1750,00 €
Formule Urban lovers	06 mois	1750,00 €	Formule Copains d'abord	04 mois	1450,00 €
Formule Urban lovers	04 mois	1450,00 €	Formule Poivre & Sel	06 mois	1750,00 €
Formule Aventures	06 mois	1750,00 €	Formule Poivre & Sel	04 mois	1450,00 €
Formule Aventures	04 mois	1450,00 €	Formule Bonheur +	06 mois	1750,00 €
Formule Renouvellement	03 mois	1250,00 €	Formule Bonheur +	04 mois	1450,00 €

Article 6. Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée du forfait choisi à compter de la date de signature des Parties. Il restera en vigueur jusqu'à son terme, date à laquelle il cessera de produire ses effets. Le Contrat ne pourra pas se renouveler tacitement. Le fait de ne pas être marié ou de ne pas être en couple dans le délai déterminé ne peut donner lieu à aucun remboursement partiel ou total ou au versement d'une indemnité quelconque, le Prestataire n'étant tenu que d'une obligation de moyens. Le fait d'être en couple d'une quelconque façon durant la durée du contrat n'exonère pas l'Adhérent du règlement intégral de son engagement contractuel. Le contrat prendra effet sous 7 jours (si signé en agence) ou 14 jours (si signé à domicile). Passé ce délai, l'Adhérent est redevable de l'intégralité de son engagement contractuel.

Article 7. Résiliation du contrat

Une faculté de résiliation pour motif légitime est ouverte au profit des deux parties.

7.1. Résiliation de l'Adhérent

Résiliation de la part de l'Adhérent pour motifs légitimes :

- Ex : Longue maladie (selon les normes de la sécurité sociale).
- Ex : Déménagement pour raisons professionnelles dans un département non limitrophe.

La résiliation doit être demandée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception accompagnée du justificatif du motif légitime invoqué. Le prix initialement convenu sera réduit à proportion respectivement de la durée du contrat courue et de celle qui reste à courir. Les sommes versées en sus du prix déterminé comme ci-dessus seront restituées au prorata du nombre de mois restant à courir. Ce remboursement s'effectuera dans un délai de deux mois à compter de la réception de la lettre recommandée.

Résiliation du contrat par l'Adhérent :

En cas de non-délivrance des prestations par le Prestataire citées à l'article « Nature des services fournis à l'adhérent », l'Adhérent pourra, après une mise en demeure faite par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet dans le délai d'un mois, résilier de plein droit le contrat par l'envoi d'une nouvelle lettre recommandée avec accusé de réception, et ce, sans formalité judiciaire.

7.2. Résiliation du Prestataire

En cas de non-respect des obligations citées à l'article « Obligations de l'Adhérent » ou en cas de motifs légitimes, le Prestataire pourra, après une mise en demeure faite par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet dans le délai d'un mois, résilier de plein droit le contrat par l'envoi d'une nouvelle lettre recommandée avec accusé de réception, et ce, sans formalité judiciaire. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 8. Données personnelles

Le Prestataire s'engage à conserver les données personnelles de l'Adhérent en conformité avec la réglementation en vigueur. Le Prestataire s'engage à ne divulguer aucune information personnelle à un tiers sans l'autorisation de l'Adhérent, sous réserve des communications qui pourraient lui être imposées par la loi, la réglementation ou les tribunaux et sous réserve de toutes communications aux autres sociétés du groupe du Prestataire, c'est dire toute société, directement ou indirectement contrôlée par le Prestataire, contrôlant directement ou indirectement le Prestataire ou qui seraient contrôlées, directement ou indirectement, par toute personne physique ou morale contrôlant, directement ou indirectement le Prestataire, la notion de contrôle étant ici définie selon les termes de l'article L.233-3 du Code de commerce, l'Adhérent autorisant expressément lesdites communications.

Les données personnelles pourront être utilisées par le Prestataire ou toute autre société du groupe LUNA, pour les nécessités de leur gestion interne, pour informer l'Adhérent de nouvelles prestations, aux fins de prospection commerciale ou pour réaliser des statistiques. Le Client accepte de recevoir des emails ou SMS provenant du Prestataire (newsletters ou autres), à moins qu'il n'ait expressément fait connaître son intention de ne pas recevoir d'emails ou de SMS de nature commerciale ou promotionnelle de la part du Prestataire, autres que les emails ou les SMS directement liés à son adhésion. L'Adhérent est également informé que ses données personnelles pourront être cédées à des sociétés tierces partenaires.

Enfin, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, l'Adhérent pourra à tout moment exercer son droit d'accès aux données le concernant, son droit d'opposition et son droit de rectification ou de suppression. Toute demande effectuée dans ce cadre doit indiquer le nom, prénom, adresse postale et l'email de l'Adhérent et être adressée :

- par email à l'adresse : info@luna-france.com
- par courrier postal à l'adresse suivante : LUNA, Lieu-dit le Château, montée de Vimines- 73160 Vimines

Article 9. Réclamations et règlement amiable des litiges

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation " *Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.* "

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 611-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers.

Pour toute difficulté, nous vous invitons à nous contacter préalablement :

Société LUNA, Lieu-dit le Château, montée de Vimines- 73160 Vimines. Tél : 07 79 26 11 40, Email : info@luna-france.com

Dans l'année qui suivra votre demande auprès du Prestataire, en application de l'article R. 616-1 du Code de la consommation, vous pourrez faire examiner votre demande par un médiateur dont trouverez ci-dessous les coordonnées, sachant qu'un litige ne pourra être examiné, sauf exception, que par un seul médiateur :

<http://www.cmap.fr/le-cmap/nous-saisir/nous-saisir-en-mediation-de-la-consommation-2/mediateurs-de-consommation-cmap/>

L'Adhérent peut aussi, à ses frais, se faire assister par un conseil.

Article 10. Droit applicable et attribution de compétence

Le présent contrat, est pour sa validité, son interprétation et son exécution, soumis à la loi française. Toute contestation ou tout litige qui pourrait s'élever directement ou indirectement au sujet de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat et que les parties ne pourraient résoudre à l'amiable, seront soumis aux tribunaux désignés compétents par application des articles 42 et suivants du Code de procédure civile.

Médiateur de la consommation :

AMCPCM – médiateur de la consommation des professionnels du courtage matrimonial, 7 Avenue Sidi Brahim 06130 Grasse : Mr Alain Bory : contact@mediateurconso-courtagematrimonial.org / <https://www.mediateurconso-courtagematrimonial.org/>

Formulaire de rétractation

A l'attention de la société LUNA, lieu-dit Le Château, Montée de Vimines, 73160 Vimines.

Conditions : Si vous souhaitez vous rétracter, compléter, signer et renvoyer ce formulaire par lettre recommandée avec avis de réception. L'expédier au plus tard dans les 7 jours (si contrat en agence) ou 14 jours (si contrat à domicile) à compter de la date de signature du contrat. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné(e), vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Nature du service commandé :Date de signature du contrat
Nom de l'adhérent :Prénom
Adresse.....

Date : Signature :